



**Commune de
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024**

	Prst	Abs	Pouvoir		Prst	Abst	Pouvoir
J.BELLENGIER	x			M.KWASEBART	x		
JF.ALLEGRO	x			O.LALY		x	
F.BOUY	x			O.PAYEN	x		
G.DUBOIS	x			R.PIGACHE	x		
C.BUQUET	x			S.SZYMANEK		x	
P.DUBRULLE		x					

Date :

Mercredi 30 janvier 2024
18 h 30

Président :

Julien BELLENGIER

Secrétaire :

Gaëlle DUBOIS

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

De présents : 8

De votants : 8

ORDRE DU JOUR

Liste des arrêtés pris par le Maire

2023-30 : Restriction de circulation pour travaux

2023-31 : Nomination d'un agent recenseur

2024-01 : Accord pour travaux de voirie 14 Rue d'Arras

Délibérations :

1. Délibération autorisant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
2. Contrat e-ticket
3. Demande de subvention pour l'éclairage public

Informations :

- Organisation du temps scolaire
- Retex marché de Noël
- Retex vœux du Maire
- Poste d'apprenti école/ cantine
- Marché étude travaux école
- Mise à jour de la liste électorale
- Travaux (projets 2024 – restauration fascine)
- Compte-rendu de la commission projets du 22 janvier 2024
- Bilan d'activité de gendarmerie
- Chargé de photos vidéos
- Divers

Adoption du procès verbal du 28 novembre 2023

Pas de remarques, adopté à l'unanimité

Délibération 01 : autorisant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du

budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ainsi afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement de la commune, dont les besoins peuvent intervenir avant le vote du budget primitif pour 2024, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires.

Monsieur le Maire propose de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2024 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2023.

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2024, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

Monsieur le Maire propose :

- d'autoriser les dépenses d'investissement de la commune dans la limite par chapitres budgétaires précisée dans le corps du rapport.

Chapitre	BP2023	Ouverture par anticipation proposée 2024
101 – Matériel incendie	30000€	7500€
102 – Dépenses vidéoprotection	15000€	3750€
103 – Eclairage public	0€	0€
105 – Travaux de voirie	15000€	3750€
106 – Travaux bâtiments communaux	33220€	8305€
107 – Acquisition matériel/mobilier	0€	0€
114 – Aménagement espace verts et loisirs	100000€	25000€
TOTAL	193220€	48305€

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire, et près en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Délibération 02 : Renouvellement contrat e-ticket

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2020 la commune utilise la solution e-Ticket pour la gestion de la cantine et de la garderie.

Il précise que dans le cas de la maintenance annuelle, le prestataire, QIIS SARL, propose désormais un contrat à reconduction tacite. Le coût annuel pour l'année 2024 est de 802,04€.

Le conseil municipal décide d'accepter le contrat proposé et autorise le Maire à signer tout document afférant.

Délibération 03 : Demande de subvention pour l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est engagée depuis 2020 dans une démarche globale de réduction de ses dépenses énergétiques. Après une première phase concernant les bâtiments publics il convient cette année d'engager la seconde phase visant à renouveler le parc d'éclairage public des lotissements des Correttes et du Chauchoy.

Un diagnostic réalisé par une assistance à maîtrise d'ouvrage en mai 2021 a révélé que les luminaires en place étaient des Sodium Haute Pression de 100watts avec ballast de 35 watts et qu'une partie des mats étaient en mauvais état. Il a ainsi été recommandé d'optimiser l'existant par des mats plus élevés, permettant ainsi un meilleur rendu d'éclairage, avec une baisse de la puissance lumineuse par réduction de la puissance totale. Le gain énergétique est estimé à 67,8 % .

Après rencontre de trois entreprises, l'entreprise CITEOS a remis une offre répondant à nos exigences, le montant du devis est de 33022,19€.

À ce titre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer des demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès :

- de l'État au titre du fonds vert,
- du Conseil Départemental au titre des amendes de police,
- de la Communauté de Communes au titre du fonds de concours,
- et de tous partenaires pouvant accompagner ce projet.

Informations :

Points sur les travaux : M KWASEBART Michel, Adjoint, fait part à l'assemblée des divers travaux effectués sur la commune par l'employé communal et lui-même à savoir : le déneigement des rues et carrefours, le rehaussement de deux parterres aux abords de l'école, le curage des fossés, tranchée à creuser pour le passage d'un fourreau électrique pour l'éclairage au city-stade, etc.

Organisation du temps scolaire : Mme DUBOIS Gaëlle, adjointe, fait part à l'assemblée du courrier reçu par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale concernant l'organisation du temps scolaire. La commune et le conseil d'école doivent se prononcer sur le maintien ou l'évolution du temps scolaire. Il est rappelé que l'école se déroule sur 4 jours. Le conseil municipal propose de ne pas faire évoluer l'organisation mise en place.

Marché de Noël : M BUQUET Christian revient sur le marché de Noël, celui-ci s'est très bien passé même si certains exposants ce sont désistés l'après-midi même. Il est proposé pour l'année prochaine de demander une caution aux exposants, de renouveler la diversité des exposants, d'agrandir le marché sous le préau. Une vigilance particulière sur l'éclairage sera à anticiper. Les photos prises lors de la manifestation n'étaient pas de bonnes qualités, la location d'un appareil photo sur pied avec impression direct sera envisagé pour l'année prochaine. La disposition du bar et des tables était très satisfaisante. Le lancer de lampions à été un succès avec de très bons retours.

Voeux du Maire : La cérémonie s'est bien passée avec de très bons retours et une bonne présence. Pour les prochains vœux, les wraps, mini croques et mini-quiches ont été appréciés, prévoir moins de navettes (400 → 300). La quantité de galettes sera également à revoir à la baisse (20). Une remise de prix pour un concours sur la décoration du village (illumination ou décoration des maisons, etc.) sera à éventuellement envisager.

Poste d'apprenti école/cantine : Mme OUDART, Directrice de l'école ainsi que Mme NEVE, Enseignante ne souhaitent plus avoir de renfort dans les classes à la rentrée prochaine. Ainsi, le poste en contrat d'apprentissage ne sera pas renouvelé. M le Maire précise qu'il nous faudra ouvrir un poste en renfort pour la cantine. Mme DUBOIS précise qu'elle a reçu une candidature, un entretien sera proposé prochainement.

Mise à jour de la liste électorale : M ALLEGRO Jean-François, président de la commission de contrôle fait part à l'assemblée de la mise à jour de la liste lors réunion du 8 décembre dernier, de nombreuses radiations pour personnes ayant déménagées ont été réalisées (les personnes ont été prévenues par deux courriers).

Érosion des sols chemin de la Couture : Des travaux d'entretiens sont à prévoir : la fascine est à consolider avec l'ajout de nouveaux pieux, cela sera effectué par l'employé communal. Le broyage du miscanthus est à prévoir, M Pigache propose de prêter sa remorque.

Bilan d'activité de la gendarmerie : une réunion d'information est prévue le jeudi 22 février par la brigade de gendarmerie de Beaumetz-les-Loges, M. Le Maire invite les conseillers à venir.

Chargé de photos et de vidéos : A la demande de Monsieur le Maire, Messieurs ALLEGRO et BOUY se proposent d'assurer la prise de photos et vidéos lors des manifestations et

travaux diverses.

Exposition en mairie «le sport dans les tranchées» : Une réservation à été faite pour l'exposition par l'école. Monsieur le Maire propose d'ouvrir l'exposition aux habitants aux heures d'ouverture de la mairie et les samedi matin (Odile PAYEN et Julien BELLENGIER). Celle-ci se déroulera du 5 au 17 février.

Nettoyage de la salle associative : Mme Odile PAYEN informe l'assemblée que le nettoyage de la salle n'est pas toujours fait correctement après les activités du Club des Aînés le mardi (tables et sol sales, verre cassé). Le conseil municipale demande de faire un courrier au club des aînés. Monsieur ALLEGRO demande si nous avons les attestations d'assurance des clubs utilisant les locaux. Monsieur le Maire précise que cela sera demandé aux associations en même temps que la demande de subvention.

Recensement de la population : celui-ci aujourd'hui est de 78 %

La séance est levée à 20 h 21

Le Président

Julien BELLENGIER

La secrétaire

Gaëlle DUBOIS